



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LA PREFECTURE DE L'HERAULT**



## **VOUS et NOUS**

### **Le respect du droit, le droit au respect**

#### **Nous nous engageons à**

- vous informer sur les démarches administratives par les différents moyens de communication disponibles
- vous accueillir avec attention et courtoisie
- donner une réponse compréhensible à vos demandes
- répondre systématiquement à vos réclamations
- être à votre écoute pour progresser

#### **Vous vous engagez à**

- détenir les documents nécessaires au traitement de votre demande
- respecter l'espace de travail réservé au personnel
- rester courtois, calme et respectueux en toutes circonstances

**Un comportement outrageant tel que défini dans l'article 433-5 du Code pénal (ci-dessous) envers les agents de la préfecture peut être pénalement poursuivi et donnera lieu systématiquement à un dépôt de plainte.**

**Article 433-5 du Code pénal:** "Constituent un outrage puni de 7500 € d'amende, les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.

Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende.

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende.

Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au 1<sup>er</sup> alinéa est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende, et l'outrage prévu au 2<sup>e</sup> alinéa est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende."